



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-septième session

197 EX/33

PARIS, le 11 août 2015
Original anglais

Point 33 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 37 C/67 ET DE LA DÉCISION 196 EX/27 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document rend compte des progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 196^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé. De plus amples informations sur l'assistance fournie par l'UNESCO à Gaza figurent dans le document 197 EX/32 (« Palestine occupée ») et ne sont pas incluses dans le présent document.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Il n'est proposé aucune décision.

Application de la résolution 37 C/67 et de la décision 196 EX/27 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

(février 2015 – juin 2015)

ÉDUCATION

1. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a continué d'offrir son appui au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en Palestine en fournissant une assistance technique, en renforçant les capacités des institutions nationales, en mettant en œuvre des projets en Cisjordanie et à Gaza et en apportant son soutien dans les domaines de la planification, de la gestion et de la coordination du secteur de l'éducation.
2. Suite à la réforme en cours et à la réactivation du Groupe de travail du Secteur de l'éducation fin 2014, l'UNESCO, en sa qualité de conseiller technique de ce groupe, a appuyé très activement les travaux de ce dernier lors des préparations des réunions (trimestrielles) et de l'examen sectoriel annuel (qui doit avoir lieu en septembre 2015). L'une des principales tâches incombant au Groupe est l'intégration proposée du groupe Éducation au Groupe de travail du Secteur de l'éducation. L'UNESCO a conduit l'analyse et proposé un mandat pour cette démarche. Un sous-groupe thématique technique centré sur les situations d'urgence serait créé dans le cadre du Groupe (tandis qu'un sous-groupe axé sur Gaza conserverait un statut d'entité autonome). L'UNESCO préside également le sous-groupe de travail thématique consacré à l'éducation inclusive, qui s'est réuni à plusieurs reprises pour passer en revue et finaliser le projet de politique d'éducation inclusive.
3. En étroite coopération avec les institutions sœurs du système des Nations Unies concernées, l'UNESCO se prépare à assurer un rôle de soutien et à apporter une assistance technique au Gouvernement palestinien pour faire rapport sur le droit à l'éducation dans le contexte des différents instruments normatifs internationaux relatifs aux droits humains auxquels la Palestine a récemment adhéré, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en accordant une attention particulière aux volets éducatifs des obligations juridiques vis-à-vis des organes conventionnels de l'ONU, qui découlent de l'adhésion à de tels traités.
4. Avec le concours de l'UNESCO, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a activement participé à la Conférence régionale pour les États arabes sur l'éducation post-2015, ayant pour thème l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, qui a eu lieu en Égypte (27-29 janvier 2015). En se fondant sur les évaluations nationales de l'Éducation pour tous (EPT) menées par les États membres, l'objectif de la Conférence était de faire le point sur les enseignements tirés pour l'avenir et d'examiner les enjeux, tendances, défis et priorités futurs auxquels il faudra donner suite à l'échelle régionale dans le cadre de l'éducation post-2015 et pour élaborer des recommandations régionales sur l'éducation dans l'après-2015 qui s'inséreront dans l'agenda pour l'éducation post-2015. Par ailleurs, l'UNESCO a appuyé la participation du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et d'un membre de son Cabinet au Forum mondial sur l'éducation du 19 au 22 mai 2015 à Incheon (République de Corée). Le ministère a pris une part très active à un panel sur le rôle de la société civile pour faire progresser l'EPT et a fait une déclaration au nom de l'ensemble des Ministères de l'éducation des États arabes.
5. Avec le soutien technique de l'UNESCO, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a finalisé son rapport d'évaluation nationale de l'EPT (2000-2015) en décembre 2014 (pour de plus amples détails, se référer au document 197 EX/32, paragraphe 9).

6. L'UNESCO a continué de coordonner avec succès le programme EPT en Palestine. Aux fins du programme EPT mis en œuvre en Palestine, et dans le cadre du programme EPT des Nations Unies et du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (impliquant neuf institutions des Nations Unies : la FAO, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNWRA, l'UNESCO, le PAM et l'OMS, et coordonné par l'UNESCO, voir le document 195 EX/28), on s'est employé, en particulier, à promouvoir une éducation inclusive et adaptée au moyen d'activités pilotes d'enseignement et d'apprentissage dirigées par des enfants dans 70 écoles (58 publiques et 12 de l'UNRWA) en Cisjordanie comme à Gaza. La deuxième phase de ce projet a été financée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), avec un appui supplémentaire apporté par l'AGFUND, et est mise en œuvre conjointement avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'UNWRA, en partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC). La phase actuelle du projet a été entamée en août 2014 et s'achèvera en septembre 2015. Celui-ci a déjà bénéficié à plus de 27 000 élèves et 1 265 enseignants. Forts des succès obtenus, l'ensemble des partenaires a convenu de l'importance de prolonger ces formations dans le cadre d'une éventuelle phase II du projet, afin d'inclure 200 écoles supplémentaire de Cisjordanie et de Gaza.

7. L'UNESCO continue à soutenir les étudiants universitaires vulnérables en Palestine (pour de plus amples détails, se référer au document 197 EX/32, paragraphe 10).

CULTURE

8. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué de coopérer avec la Palestine dans le domaine de la culture en fournissant une assistance technique, en renforçant les capacités nationales des institutions palestiniennes concernées et en mettant en œuvre des projets sur le terrain.

9. La troisième année du projet en cours de développement local par la remise en état et la revitalisation de l'environnement historique construit palestinien, financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI), s'est achevée avec succès. Le projet a permis de renforcer les capacités techniques d'architectes, d'ingénieurs et de jeunes professionnels locaux spécialistes de la préservation du patrimoine culturel par la rénovation de sites historiques de villes et de localités rurales palestiniennes ; 13 sites historiques ont été réhabilités puis ouverts au public et s'ajoutent aux 27 sites historiques précédemment remis en état dans le cadre de ce projet (2012-2014) ainsi qu'aux trois autres sites historiques en cours de réhabilitation. Ces interventions sur l'environnement historique palestinien ont facilité l'accès aux biens du patrimoine culturel et contribué au développement socioéconomique des communautés ciblées. Trente-sept architectes et ingénieurs ont suivi des programmes de stages et de formation en cours d'emploi, 150 professionnels et techniciens ayant déjà été formés lors des phases précédentes du projet. Grâce à cette initiative, l'UNESCO favorise la coordination entre la société civile et les institutions gouvernementales palestiniennes, en vue de mettre en place des structures étatiques et d'atteindre un développement institutionnel plus global. Le projet a été prolongé de quatre ans en janvier 2015, permettant ainsi de poursuivre des activités de remise en état et de formation qui aident à préserver et à valoriser de façon efficace le patrimoine culturel palestinien et qui renforcent les capacités des institutions et des professionnels palestiniens concernés.

10. En contribuant à renforcer les institutions palestiniennes et à élaborer des politiques et des cadres juridiques en collaboration avec le Ministère palestinien du tourisme et des antiquités et en coopération avec des organisations de la société civile pertinentes œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel, l'UNESCO a organisé les 7 et 8 juin 2015 un atelier final sur la révision du projet de loi palestinien relatif au patrimoine culturel, suite à une invitation à formuler des observations écrites sur ce projet. La participation active de plus de 40 experts originaires de Cisjordanie et de Gaza a permis de réviser le projet de loi en profondeur et de tracer la marche à suivre vers un projet de loi consolidé et définitif, conforme aux pratiques et normes internationales et aligné sur les instruments normatifs internationaux relatifs à la culture ratifiés par la Palestine, qui sera soumis aux institutions nationales concernées pour approbation et adoption.

11. L'UNESCO a mené à bien la première phase de l'évaluation des besoins liés à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) en Palestine, avec le financement de l'Office d'Abou Dhabi pour le tourisme et la culture. L'évaluation a été effectuée du 2 au 7 mars 2015, grâce à des entretiens menés auprès d'un certain nombre d'acteurs majeurs travaillant dans le domaine des pratiques, représentations et expressions culturelles et des savoirs traditionnels en Palestine et à travers des visites sur le terrain. Elle se concentre sur les besoins relatifs à la sauvegarde du PCI par rapport aux initiatives existantes, aux cadres institutionnels, aux enjeux, aux relations entre le gouvernement et les acteurs de la société civile et aux rôles respectifs joués par ceux-ci, et est en cours de finalisation en coopération avec le Ministère de la culture.

12. Les 18 et 19 mai 2015, en coopération avec le Ministère de la culture, l'UNESCO a organisé un atelier spécialisé de deux jours sur révision finale du projet de loi palestinien pour la sauvegarde du patrimoine immatériel afin de garantir l'élaboration d'un projet de loi complet, contextuel et conforme à la Convention de 2003 de l'UNESCO.

COMMUNICATION ET INFORMATION

13. Avec le concours de l'ASDI, l'UNESCO a mis sur pied un séminaire de formation destiné aux journalistes et aux professionnels des médias portant sur l'éthique du journalisme et la formation au code d'éthique et de déontologie, qui a eu lieu du 15 au 17 mai 2015 à Gaza et du 27 mai au 2 juin 2015 à Ramallah (pour de plus amples détails, se référer au document 197 EX/32, paragraphe 15).

14. Un projet d'appui aux professionnels des médias palestiniens intitulé « Renforcer les capacités professionnelles des médias palestiniens indépendants », financé par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), a été lancé. Le projet cherche à améliorer l'environnement médiatique palestinien en renforçant les capacités professionnelles des journalistes indépendants, en relevant les normes d'ensemble relatives à la qualité des médias, en dispensant une formation médiatique intensive aux journalistes et aux rédacteurs et en passant en revue les politiques et procédures éditoriales, sur la base des recommandations clés de l'UNESCO pour développer les médias en Palestine (Institut sur la diversité des médias). Les activités de formation s'emploieront à faire progresser la radiodiffusion communautaire et mettre à la page les médias audiovisuels, à approfondir l'analyse objective des pouvoirs publics, à élargir la couverture médiatique afin que les hommes et les femmes soient représentés de façon égalitaire et nuancée et à promouvoir un système d'autorégulation.

ÉGALITÉ DES GENRES

15. L'UNESCO met en œuvre des activités destinées à appuyer l'intégration de l'égalité des genres en Palestine par l'entremise de son Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC), qui est financé par le Gouvernement norvégien (pour de plus amples détails, se référer au document 197 EX/32, paragraphes 16 à 22).

JEUNESSE

16. Le 27 avril 2015, le Projet NET-MED Jeunesse (financé par l'Union européenne) a été lancé en Cisjordanie et à Gaza en vue de contribuer à la création d'un environnement donnant aux jeunes femmes et hommes palestiniens les moyens de développer leurs compétences, d'exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs devoirs, ainsi que de s'investir en tant que citoyens actifs en particulier dans la prise de décisions concernant les politiques sociales, économiques, éducatives et culturelles et les processus de planification. L'objectif de ce projet phare intersectoriel (SHS, CI et CLT) est de consolider les capacités de mise en réseau des organisations de jeunes en Palestine, notamment en les faisant interagir davantage avec les décideurs, les partenaires sociaux et les médias, ainsi qu'en accroissant leur utilisation de plates-formes basées sur les TIC et en améliorant leur inclusion économique et leur accès au marché du travail.

17. À l'appui des exercices de cartographie et des études précédemment menées en Palestine en 2014, un questionnaire en ligne détaillé a été établi et distribué par l'UNESCO afin de recueillir des informations manquantes et de combler les lacunes concernant le champ d'action géographique et thématique des organisations de jeunes actives en Cisjordanie et à Gaza (52 organisations, dont 25 à Gaza et 27 en Cisjordanie et à Jérusalem, ont complété l'outil en ligne).

18. Deux groupes de travail, l'un en Cisjordanie et l'autre à Gaza, rassemblant les organisations de jeunes actives travaillant dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la communication et des médias, ont été créés et travailleront de concert pendant les deux années à venir sur la mise en œuvre du Projet NET-MED, en s'appuyant sur leurs projets et activités en cours en faveur de l'emploi chez les jeunes, de la prise en compte des politiques et activités de plaidoyer relatives aux jeunes et de la représentation de la jeunesse dans les médias.

19. Trois organisations de jeunes des groupes de travail NET-MED en Palestine ont participé à un atelier sous-régional sur les méthodes de veille médiatique centrées sur les jeunes qui a eu lieu à Beyrouth en mars 2015.

20. Journée mondiale de la radio, Journée mondiale de la liberté de la presse : de jeunes hommes et femmes palestiniens se sont impliqués dans la célébration de la Journée mondiale de la radio (13 février 2015) et de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai 2015). Des lycéens ont préparé et présenté une émission de radio en direct de deux heures sur les enjeux prioritaires pour la jeunesse. De jeunes photographes se sont retrouvés au centre de l'attention des événements organisés par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, et deux grandes célébrations ont eu lieu, l'une en Cisjordanie et l'autre à Gaza, dont un concours de photographie pour les jeunes journalistes.

21. Les jeunes à l'écran : deux organisations médiatiques civiles et des chaînes de télévision ont participé à l'atelier régional de lancement « Les jeunes à l'écran », qui s'est tenu à Amman les 20 et 21 avril 2015, dans le cadre du partenariat avec le projet MED-Media de BBC Media Action. L'atelier a permis de discuter des représentations des jeunes femmes et hommes dans les médias locaux et régionaux, avec une attention particulière portée aux représentations autonomisantes des jeunes à la télévision publique.

22. Prévisions des compétences pour les jeunes : suite à la rédaction d'un document d'orientation relatif à la prévision des compétences en Palestine et à la transition des jeunes vers le monde du travail, une proposition de modèle de simulation pour cette transition a été présentée lors d'un atelier régional organisé au Siège de l'UNESCO les 9 et 10 juin 2015.

GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

23. Le projet destiné aux étudiants syriens du Golan occupé lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais s'est achevé en mars 2013. En l'absence de ressources extrabudgétaires supplémentaires, l'UNESCO n'est à ce jour pas en mesure de continuer à fournir cette aide.